



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
 Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
 Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier,
 Gladys Kazadi, *Echevins* ;
 Michaël Vander Mynsbrugge, Agnès Vanden Bremt, Vincent Riga, Maude Van Gysegheem, Laure
 De Leener, Geoffrey Van Hecke, Patrick Issenghe, Marc Hermans, Chantal Duboccage, Regine
 Heijvaert, Nathalie Mayor, Benjamin Vanhoeke, Alain Wauters, Clementina Ulmeanu, *Conseillers
 communaux* ;
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés

Sabrina Djerroud, *Echevine* ;
 Laila Bougmar, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Abdallah Jouglaf, *Conseillers communaux*.

Séance du 30.03.23

**#Objet : Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe asbl - convention conclue avec la commune -
 rapport d'évaluation 2021 relatif à cette convention et à l'exécution de celle-ci - approbation #**

Séance publique

AFFAIRES INTERNES

Secrétariat communal

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2020 portant convention entre la commune de Berchem-Sainte-Agathe et l'asbl communale Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe;

Vu que la convention et son exécution doivent être évaluées chaque année par le Conseil communal en présence du Président du Conseil d'administration de l'asbl Maison de Jeunes sur base d'un rapport écrit élaboré par le Conseil d'administration de l'asbl Maison de Jeunes;

Vu le rapport d'évaluation relatif à l'année 2021 rédigé par l'asbl Maison de Jeunes et approuvé lors de son Assemblée générale du 18 juin 2022;

ARRETE ce qui suit:

Article unique:

La convention entre la commune de Berchem-Sainte-Agathe et l'asbl communale Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe et son exécution sont évaluées favorablement sur base du rapport d'évaluation relatif à l'année 2021 rédigé par l'asbl Maison de Jeunes en pièce jointe de ce dossier.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

22 votants : 22 votes positifs.

1 annexe

MJ BSA - Rapport d'activités 2021.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 31 mars 2023

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe Rossignol

Christian Lamouline